

Comité Jacques-Viger



Rapport d'activités 2024



Table des matières

Mot du président1

Mandat 2

Composition 3

Le CJV à l'œuvre4

Les avis du CJV et du comité mixte par arrondissement en 2024..... 5

Les autres activités en 2024..... 6

Projets, enjeux et recommandations 7

Les avis émis en 2024..... 10

Mot du président

L'année 2024 s'achève alors que s'amorce le dernier droit du processus d'élaboration du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal, le PUM, qui prendra le relais du plan d'urbanisme de 2004.

La gestation du PUM a mobilisé bien des énergies, autant dans les services centraux de la Ville que dans les arrondissements. Pour les instances consultatives que sont le Comité Jacques-Viger et le Conseil du patrimoine de Montréal, leur intervention conjointe aura été une activité de premier plan en 2024, conduisant à un avis préliminaire assorti de 35 recommandations.



En parallèle, le CJV a émis, seul ou en comité conjoint, des avis sur divers autres projets, chacun constituant l'aboutissement de plusieurs pistes d'action et le point de départ de nouvelles avancées.

La composition du CJV a connu plusieurs changements en 2024. J'exprime ma reconnaissance aux membres dont les mandats prenaient fin : Isabelle Giasson, Michel Rochefort, Mario Brodeur et Maryse Laberge. Quatre nouveaux membres ont pris le relais : les urbanistes Pierre Benoit et Karl Dorais Kinkaid, et les architectes Ange Sauvage et Georges Drolet. Anne-Marie Parent, déjà membre du CJV, et Pierre Benoit ont été nommés à la vice-présidence. Enfin, le mandat de Ziad Haddad a été renouvelé pour un second terme de trois ans.

Le CJV a pu s'appuyer sur une équipe chevronnée à la permanence. Je salue le soutien assuré par Myriam St-Denis, Julie St-Onge, Arnaud Dufort, Gaétan Ricard et Geneviève Gagnon.

Les pages qui suivent vous permettront de revivre le parcours du CJV en 2024. Je vous invite à réfléchir avec lui aux enjeux et aux perspectives qui l'attendent.

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of a large 'P' and 'J' intertwined.

Jean Paré, président
Comité Jacques-Viger

Mandat

Officialisé en 2012, le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il formule des avis et émet des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des projets, plans et politiques qui lui sont soumis. Ces avis sont destinés au conseil municipal et visent à éclairer ses décisions.

Le CJV siège aussi en comité mixte avec le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) pour évaluer les projets nécessitant l'avis des deux instances, qui produisent alors un seul avis commun.

Le CJV relève du conseil municipal. Sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe.

Le CJV a pour répondant politique M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif et responsable de l'urbanisme, de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et de l'itinérance. M. Beaudry est aussi conseiller de ville du district de Saint-Jacques de l'arrondissement de Ville-Marie.

Composition

- **Jean Paré**, président (depuis déc. 2020), vice-président (mai 2019 - déc. 2020)
- **Isabelle Giasson**, première vice-présidente (avril 2021 - juin 2024)
- **Anne-Marie Parent**, première vice-présidente (depuis juin 2024)
- **Michel Rochefort**, second vice-président (avril 2021 - juin 2024)
- **Pierre Benoit**, second vice-président (depuis juin 2024)
- **Mario Brodeur**, membre (sept. 2018 - oct. 2024)
- **Nicolas Demers-Stoddart**, membre (depuis juin 2023)
- **Georges Drolet**, membre (depuis octobre 2024)
- **Ziad Haddad**, membre (depuis avril 2021)
- **Karl Dorais Kinkaid**, membre (depuis octobre 2024)
- **Maryse Laberge**, membre (sept. 2018 - oct. 2024)
- **Laurence Le Beux**, membre (depuis mai 2019)
- **Ange Sauvage**, membre (depuis juin 2024)

Vous pouvez consulter les biographies des membres sur la [page officielle du CJV](#).

Le CJV à l'œuvre

Données 2024

Comité Jacques-Viger

4
réunions

5 projets
5 avis

Comité mixte CJV-CPM (PUM 2050 exclu)

7
réunions

7 projets
6 avis
1 avis préliminaire
1 commentaire

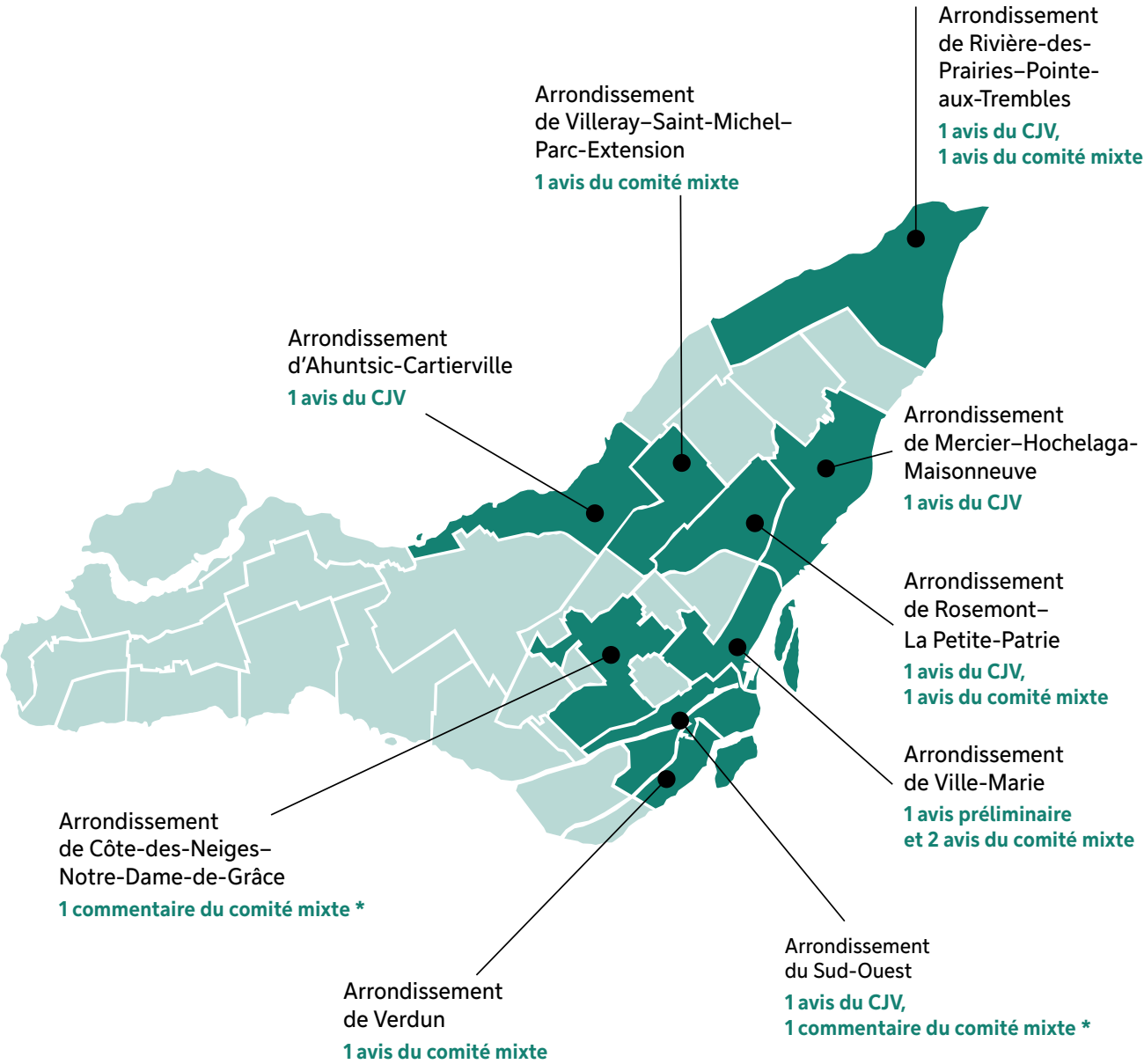
Comité mixte CJV-CPM sur le PUM 2050

3
réunions

1 avis préliminaire
2 comptes-rendus



Les avis du CJV et du comité mixte par arrondissement en 2024



En ajout: 1 avis préliminaire et 2 comptes-rendus du comité mixte sur le PUM 2050

* Un commentaire du comité mixte touchant à la fois l'arrondissement de Côte-des Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et l'arrondissement du Sud-Ouest.

Les autres activités en 2024

- Mars 2024**
Rencontre avec les DAUSE
Rencontre entre les présidents du CJV et du CPM et les directeurs de l'urbanisme des arrondissements sur leurs mandats respectifs.
- Mai 2024**
Rencontre CJV-CPM et répondants politiques
Rencontre entre les présidents du CJV et du CPM et les répondants politiques, M. Beaudry et Mme Alneus, sur les nouveaux pouvoirs municipaux en habitation.
- Septembre 2024**
Rencontre statutaire du président avec M. Beaudry, répondant politique du CJV
Échanges sur le PUM 2050, le mandat du CJV et le nouveau règlement sur l'entretien des bâtiments.

Projets, enjeux et recommandations

En 2024, le CJV et le comité mixte se sont notamment intéressés à la mise en valeur de grands secteurs, la requalification d'anciens ensembles conventuels et la préservation d'espaces naturels. À l'égard des projets soumis au CJV, celui-ci a émis dans tous les cas un avis favorable, assorti de recommandations visant à bonifier les propositions, surtout pour leur bilan environnemental et leur insertion urbaine.

Quant aux projets étudiés en comité mixte, pour plusieurs d'entre eux la préservation du patrimoine constituait un enjeu central. C'est notamment le cas pour le Monastère franciscain de la Résurrection et pour l'ancien ensemble paroissial de Pointe-aux-Trembles. Les avis du comité mixte, accompagnés de recommandations aussi précises que possible, ont été pour la plupart favorables.

C'est aussi en comité mixte qu'a été traité le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050. Au terme de trois séances, le CJV et le CPM ont émis en mai 2024 un avis préliminaire conjoint. En 2025, la version avancée du PUM sera l'objet d'un avis conjoint du CJV et du CPM.

En 2024, les principales recommandations accompagnant les avis du CJV ou du comité mixte portaient sur cinq points :

1. Situer les projets dans une vue d'ensemble du milieu d'accueil

Qu'ils soient ponctuels ou d'envergure, les projets devraient être conçus à partir d'une compréhension élargie du milieu d'accueil. Il ne suffit pas de décrire le contexte urbain ou historique : celui-ci doit être intégré dès la conception d'un projet, selon une approche d'enrichissement mutuel, partagée entre les promoteurs, la Ville et l'Arrondissement.



Réaménagement de la rue Ottawa, entre les rues Guy et du Séminaire © Ville de Montréal

2. Documenter en profondeur la valeur patrimoniale d'un lieu



Si la documentation patrimoniale d'un projet est incomplète ou insuffisante, il est difficile de juger de la pertinence des propositions de préservation et de mise en valeur.

Le lien entre patrimoine et environnement devrait aujourd'hui en faire partie, dans le contexte de la transition écologique. Par ailleurs, alors que certains projets récents illustraient les bénéfices d'une approche proactive en matière de patrimoine, celui de l'église Saint-Bernardin-de-Sienne a malheureusement montré où conduit l'abandon volontaire d'un bâtiment malgré sa grande valeur architecturale.

Collège Ahuntsic © ERA Architectes, 2022

3. Assurer la viabilité des projets à composante patrimoniale ou à vocation sociale

De prime abord, la réussite des projets à composante patrimoniale dépend de la solidité des organismes porteurs, surtout s'ils ont une vocation sociale ou communautaire. Alors que certains organismes sans but lucratif, tels les groupes de ressources techniques, disposent des ressources nécessaires,

d'autres sont plus fragiles. Pour le CJV et le comité mixte, la mobilisation de toutes les parties prenantes est l'une des plus importantes conditions de réussite de tels projets.

Consultation publique, ancien couvent des Franciscains
w© Office de consultation publique de Montréal, 2024



4. Reconnaître et préserver les vues d'intérêt

Dans le plan d'urbanisme de 2004, les vues vers le mont Royal et vers le fleuve sont l'objet de mesures de protection. Plus récemment, d'autres éléments significatifs du paysage montréalais ont émergé, devenant objet de préoccupation dans plusieurs dossiers présentés au CJV et au comité mixte.

Par exemple, la relation particulière entre le Vieux-Pointe-aux-Trembles et le fleuve est réapparue dans le dossier de l'ancien ensemble paroissial. De la même manière, le canal de Lachine et les berges des cours d'eau qui entourent Montréal génèrent des vues qui méritent elles aussi d'être protégées.



Vieux-Pointe-aux-Trembles © Société de développement Angus, 2021

5. Associer le CJV et le CPM à la mise en œuvre du PUM 2050

Le CJV et le CPM ont participé à l'élaboration du PUM 2050 depuis le début de la démarche. En 2024, ils ont émis un avis préliminaire. Leurs 35 recommandations en six thèmes résument le regard expert qu'ils portent sur les enjeux du nouveau plan d'urbanisme.

Un avis final suivra en 2025, peu avant l'adoption du PUM. Quand s'amorcera la mise en œuvre de celui-ci, il sera important de voir à ce que les instances consultatives puissent continuer à jouer leur rôle comme gardiens de la cohérence et de la continuité du plan d'urbanisme.



Consultation publique, PUM 2050
© Office de consultation publique de Montréal, 2024

Les avis émis en 2024

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve			
Projet immobilier sur l’îlot délimité par les voies suivantes : avenue Charlemagne, rue Ontario, avenue Jeanne-d’Arc et rue de Rouen	Modification du plan d’urbanisme créant un nouveau secteur 14-20 dans le secteur 14-02, avec des normes de densité augmentées pour permettre la réalisation d’un projet immobilier	Avis C24-MHM-01_erratum	
Arrondissement de Ville-Marie			
Agrandissement du siège de l’Union française de Montréal, au 429, avenue Viger Est	Modification du plan d’urbanisme relative aux normes de densité dans la tête d’îlot ayant front sur l’avenue Viger, côté nord, entre les rues Saint-Denis et Berri, en vue notamment de permettre l’agrandissement du siège de l’Union française de Montréal		Avis préliminaire AC24-VM-01 Avis AC24-VM-02
Interventions en façade du Centre hospitalier de l’Université de Montréal (CHUM), au 1001, rue Sanguinet	Autorisation pour l’installation d’une persienne d’évent et l’agrandissement d’un vestibule sur la façade donnant sur la rue Sanguinet, conformément au règlement 06-040 de l’arrondissement de Ville-Marie relatif au CHUM		Avis AC24-VM-03
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			
Démolition de l’église Saint-Bernardin-de-Sienne, au 7979, 8 ^e Avenue	Modification du plan d’urbanisme afin de soustraire l’église Saint-Bernardin-de-Sienne de la liste des bâtiments d’intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle		Avis AC24-VSMPE-01

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville			
Agrandissement du Collège Ahuntsic, angle de la rue Saint-Hubert et de l'avenue Émile-Journault	Modification du plan d'urbanisme créant un nouveau secteur 01-25 dans le secteur 01-09, avec des normes de densité augmentées pour permettre d'agrandir le Collège Ahuntsic	Avis C24-AC-01	
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles			
Modernisation d'entreprises, secteur bordé par les boulevards Rivière-des-Prairies et Maurice-Duplessis	Modification du plan d'urbanisme créant un nouveau secteur 20-T4 dans le secteur 20-T1, avec des normes de densité augmentées pour favoriser la modernisation d'entreprises industrielles	Avis C24-RDPPAT-01	
Revitalisation de l'ancien ensemble paroissial Saint-Enfant-Jésus à Pointe-aux-Trembles	Modification du plan d'urbanisme soustrayant l'ancien ensemble paroissial Saint-Enfant-Jésus et l'ancien couvent de la Trinité de l'affectation « Couvent, monastère et lieu de culte », dans le noyau villageois de Pointe-aux-Trembles		Avis AC24-RDPPAT-01
Arrondissement de Verdun			
Requalification du presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, au 4155, rue Wellington	Modification du plan d'urbanisme afin de soustraire le presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural à titre de lieu de culte, de créer la catégorie des bâtiments commerciaux et d'y inscrire le presbytère		Avis AC24-VE-01

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie			
Développement de l'îlot central du Technopôle Angus	Modification du plan d'urbanisme et règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal visant les usages et les normes de densité pour permettre la mise en valeur résidentielle des blocs 5 et 7 de l'îlot central	Avis C24-RPP-01	
Requalification du site de l'ancien Monastère de la Résurrection, au 5750, boulevard Rosemont	Modification du plan d'urbanisme et règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville de Montréal visant la réaffectation et la densification de l'ancien domaine des Franciscains ainsi que la mise en valeur de ses caractéristiques patrimoniales		Avis AC24-RPP-01
Arrondissement de Sud-Ouest			
Modification du PPU Secteur Griffintown	Modification technique du PPU Secteur Griffintown abrogeant quelques plans et prescrivant de nouveaux paramètres de densité dans certaines zones	Avis C24-SO-01	
Services centraux			
Projet de plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM)	Examen du projet de plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), appelé à remplacer l'actuel plan d'urbanisme de la ville de Montréal qui remonte à 2004		Comptes-rendus (2) Avis préliminaire AC24-SC-01
Projet de parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques	Commentaire sur les objectifs et les orientations d'aménagement du futur parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce		Commentaire

Ci-contre : Photo Mathieu Sparks © Ville de Montréal, 2025



Publié par la Ville de Montréal

Comité Jacques-Viger

275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1C6
cjviger@montreal.ca

[Site Internet du Comité Jacques-Vigier](#)

Septembre 2025

Crédit photo de couverture

Square Dorchester – Place du Canada © Eva Blue
Tourisme Montréal, 2024

Design graphique

Services des ressources humaines
et des communications

Coordination, rédaction et révision

Division du soutien au greffe
Jean Paré, président du Comité Jacques-Viger

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN: 978-2-7647-2047-9 – PDF français

Montréal 

© Ville de Montréal (2025-08-27) 2247 - 03